



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)



PUBLIC VISE :
Tous publics



EFFECTIF :
1 à 10



DUREE :
14 heures



LIEU :
Présentiel



DATES :
Entrées et sorties
permanentes



MATERIEL :
>> 1 support
informatique + 1
connexion internet



TARIF :
Sur devis



Contactez un

Conseiller Formation

Tél. +33 (0) 4 28 29 72 31

contact@formationvr.fr

OBJECTIFS :

À l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- Porter secours lors d'un accident et participer à la prévention des risques dans l'entreprise
- Mettre en application les compétences du SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE :

>> **Certificateur** : Département Formation - INRS

>> **Numéro de certification** : H30434/2023/SST-1/O/06

>> **Date de certification** : 06/04/2023

MODALITES ET DELAIS D'ACCES :

- **Prérequis** : Etre capable de s'agenouiller
- **Délais d'accès** : Les inscriptions sont à faire en ligne 14 jours avant la date de début de formation. Aucune inscription ne sera acceptée au-delà de ce délai.
- **Modalités d'évaluation** : Des contrôles seront effectués durant la formation.
- **Modalités de sanction** : Une attestation d'assiduité sera remise au stagiaire en fin de formation.
- **Accès aux personnes en situation de handicap** : Nous informer préalablement en cas de présence d'un handicap chez le stagiaire pour prendre les mesures nécessaires.
- **Référent H+** : Morad BAKHALEK (contact@formationvr.fr)

PEDAGOGIE :

- **Formation 100% en présentiel**
- **Plateforme E-learning disponible 7j/7, 24h/24**
- **Rythme : A votre convenance**
- **Combinaison de méthodes pédagogiques : méthode démonstrative, active, interrogative et affirmative**
- **Moyens pédagogiques : des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation**
- **Moyens d'accompagnement : 7 heures, du lundi au vendredi, de 9h à 17h ***

* Horaires variables selon la disponibilité du formateur

CONTENU DE LA FORMATION :

- **Situer le cadre juridique de son intervention de sauveteur secouriste au travail**
 - Connaître les domaines d'intervention du SST et les limites des responsabilités du SST dans et hors de l'entreprise
 - Appréhender cadre juridique de son action :
 - L'obligation de porter secours
 - Article du code de travail
 - Tableau de maladies professionnelles
 - Les statistiques (INRS)
 - Le principe de non-assistance à personne en danger



Contactez un

Conseiller Formation

Tél. +33 (0) 4 28 29 72 31

contact@formationvr.fr

This-Is-Us

283 Rue de l'Étang 69760 Limonest

Tél : 06 52 11 47 42 - www.this-is-us.fr

SIRET 90345414800029 | NDA : 84692143569 | QUALIOP : FM 2217499

- **Réaliser une protection adaptée pour garantir la sécurité d'un individu**

- Prendre connaissance des signaux d'alerte aux populations
- Prendre connaissance des consignes de protection
- Définir la notion de « danger », de « situation dangereuse » et de « risque »
- Repérer des personnes exposées aux dangers identifiés ou qui pourraient l'être
- Appréhender les trois types d'actions possibles pour mettre en œuvre une protection adaptée
 - Les matériels et moyens adaptés à son secteur permettant une suppression efficace
 - Les personnes habilitées ou expertes dans la mise en œuvre de ces matériels dans son secteur d'activité et selon son entreprise
 - Les moyens et actions à mettre en œuvre
- Être capable de soustraire la victime au danger :
 - Identification des situations dans lesquelles le dégagement de la victime est possible sans danger pour soi-même
 - Les différentes techniques de dégagement d'urgence dans le respect du référentiel technique
 - La mise en sécurité du secouriste, de l'environnement et de la victime
 - Connaissance et repérage des moyens de secours adaptés

- **Examiner la/les victime(s) avant/après et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir**

- Assurer la mise en œuvre des actions de recherche et les examens permettant de déceler les signes d'atteinte à la vie d'une victime :
 - Saigne-t-elle abondamment ?
 - S'étouffe-t-elle ?
 - Répond-elle ?
 - Respire-t-elle ?
- En cas de plusieurs signes, définition de l'ordre de priorité des actions de recherche
- Identification des résultats à atteindre selon les signes de menace à la santé décelés



**Contacteur un
Conseiller Formation**
Tél. +33 (0) 4 28 29 72 31
contact@formationvr.fr

- **Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement**
 - Maîtriser les éléments du message d'alerte
 - Suivre les consignes du site prévues dans le cadre d'intervention sur victime
 - Connaitre les « consignes en cas d'accident » telles que prévues dans l'organisation de l'entreprise
 - Choisir le témoin idéal pour faire alerter
 - Suivre les consignes permettant d'assurer une transmission efficace de l'alerte

- **Secourir la/les victime(s) de manière appropriée : lui apporter les premiers secours**
 - Commenter et justifier tous les gestes de premiers secours à effectuer en fonction de l'examen de la victime et de l'apparition des signes vitaux menacés
 - Appréhender les différentes situations rencontrées, et pour chacune d'elles, effectuer le geste de premier secours à effectuer
 - Assurer le suivi de la victime
 - En cas d'apparition de nouveaux signes, identifier la ou les actions à mettre en œuvre et adapter sa conduite au nouveaux signes décelés

- **Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention des risques en entreprise ou sur le lieu de travail**
 - Prévention des risques liés au COVID-19 :
 - Adaptation des gestes de secours et des conduites à tenir pour prévenir les risques de transmission lors d'une intervention
 - Modalités à respecter en cas de suspicion d'infection d'un collaborateur
 - Repérer les mécanismes d'apparition d'atteinte à la santé
 - Définition et présentation du document unique
 - Définition, statistiques et conséquences des accidents de travail dans une entreprise, des maladies professionnelles
 - Identification de la nature et l'importance des AT et des MP. de son entreprise, sa branche professionnelle et au plan national
 - Déterminer les différents intervenants de la prévention dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise
 - Faire respecter les consignes mises en place pour l'organisation de la prévention dans son entreprise



**Contactez un
Conseiller Formation**
Tél. +33 (0) 4 28 29 72 31
contact@formationvr.fr

- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
 - Evaluation des risques, notamment lors de l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels, afin de déterminer les actions à mener pour assurer la sécurité et garantir la santé des travailleurs
 - Connaître les actions de prévention pour supprimer (ou faire supprimer) ou réduire (ou contribuer à réduire) les situations dangereuses
 - Selon son champ de compétences
 - Selon les procédures spécifiques en matière de prévention
 - Selon l'organisation de son entreprise
 - Combattre les risques à la source
 - L'adaptation du travail à l'homme
 - Assurer une veille pour mettre en place des moyens de prévention en phase avec les évolutions techniques et organisationnelles
 - Définition d'actions de protection permettant d'éviter ou de limiter le dommage
 - Connaître les mesures de protection collective
 - Respecter les instructions appropriées pour les travailleurs et les certifications existants en matière énergétique
- **Informers les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention dans l'entreprise de la (ou des) situation(s) dangereuse(s) repérées**
 - Connaître les obligations des salariés : le respect du règlement intérieur, des EPI, des habilitations (électriques, conduite d'engins...)
 - Le droit de retrait
 - Participation aux mises à jour annuelles du document unique d'évaluation des risques professionnels
 - Participation aux enquêtes sur les accidents de travail
- **Contrôle des connaissances pour l'obtention du certificat SST**
 - Un certificat SST sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur

Des évaluations sont effectuées en amont, après chaque module et en fin de formation.



FORMATIONVR EN CHIFFRES :

STATISTIQUES DISPONIBLES SUR NOTRE SITE INTERNET



Contactez un

Conseiller Formation

Tél. +33 (0) 4 28 29 72 31

contact@formationvr.fr

This-Is-Us

283 Rue de l'Étang 69760 Limonest

Tél : 06 52 11 47 42 - www.this-is-us.fr

SIRET 90345414800029 | NDA : 84692143569 | QUALIOP : FM 2217499

Mise à jour_v2 : Janvier 2024